COMMUNE DE MONTLUEL
DÉPARTEMENT DE L'AIN

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE
Canton de Meximieux

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20221212-2022_12_12_04-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-12-12-004
Séance du 12 décembre 2022

Date de convocation : 06 décembre 2022
Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Christian PRADIER, Carine MOUSTAUD, Corinne DEBARREIX-PAGE, François CREVOLA, Josette SAVARINO, Maryse PACCARD, Patrick RENARD, René BERTRAND, Virginie BECQUET, Anne PIRAT, Manon RIGOLLIER, Jean-Claude PERON, Amara BOUDIB

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Philippe BELAIR donne procuration à Christian GUILLEMOT, Christiane GUERRERO donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Jean-Paul DA SILVA donne procuration à Franck GENILLON, Irène TOST donne procuration à Laurence RAVEROT, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Nathalie MONDY donne procuration à Jean-Claude PERON,

ABSENT : Inès DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian GUILLEMOT

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Pouvoirs : 7
Quorum : 15

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE PAR MADAME LA MAIRE DE LA CONVENTION RELATIVE À L'IMPLANTATION DE DEUX PIEZOMETRES DANS LE CADRE DU SUIVI DE LA ZONE HUMIDE DE SAINTE-CROIX AVEC LA 3CM

Rapporteur : René BERTRAND

Dans le cadre de la préservation et de la protection de l'environnement, la 3CM s'est engagée dans la réalisation d'un plan de gestion de la zone humide de la tourbière de Sainte-Croix.
La mise en œuvre de cette démarche à l'échelle de l'espace de bon fonctionnement de la zone humide nécessite de créer un outil de suivi hydrogéologique afin d'améliorer de capitaliser des connaissances pour caractériser le fonctionnement de la nappe phréatique. A ce titre, la 3CM investit dans un réseau de piézomètres, huit sont installés sur la tourbière dont deux sur des parcelles appartenant à la Commune de Montluel (C0163 et C0071).

Afin de permettre à la 3CM d'installer ces piézomètres, il convient que la Commune définisse les conditions dans lesquelles elle met à disposition les parcelles précitées.

La présente convention a pour objet de définir ces conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

- **D'AUTORISER Madame la Maire à signer la convention relative à l'implantation de deux piézomètres dans le cadre du suivi de la zone humide de Sainte-Croix, sur les parcelles C0163 et 0071.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur
La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI